Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260616-2026_037-DE

Plougoumelen
commune du golfe

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 22 - Votants : 23

Le mardi 16 juin 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Roh Mané.

Présents (22) : GUILLEMOT Stéphanie, BILLARD Maïka, RENAULT Emmanuel, LE RET Sabrina, PIQUEMAL Antoine, LE FORMAL Marie, MORIN Patrick, COUETTE Patrick, SOROKA Christine, COURAUD Florence, CORNICHET Karine, AUBERT Jean Baptiste, MERLET Antoine, VAN HAM Christelle, MAHEO Jean Philippe, LEFRANC Julien, JUSTUM Nolwenn, SCULO Anne, RETAILLEAU Annie, ENGLER Cyrille, MOCQUET Julien, MICHELEAU Flavie.

Pouvoir (1) :
BERTAPELLE Carole a donné pouvoir à GUILLEMOT Stéphanie
Absent :
Secrétaire de séance : CORNICHET Karine
Quorum : Atteint

ADMINISTRATION GENERALE

2026-037 – DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) AUPRES DE GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article l.2121-21,
L'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts prévoit la création d'une Commission Locale chargée d'Evaluer les Charges Transférées (CLECT) entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal et les communes.
La CLECT a plusieurs missions dont notamment l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétence entre les Communes et la Communauté d'Agglomération. Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes.

Chaque commune dispose d'au moins un représentant. Il est proposé au conseil municipal, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à un scrutin public pour désigner un représentant communal au sein de la CLECT de GMVA.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260616-2026_037-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- De désigner M. Emmanuel RENAULT, adjoint au Maire, en qualité de représentant de la commune de Plougoumelen au sein de la CLECT de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVA),

- De donner pouvoir à Mme La Maire ou à son/sa représentant·e pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.
(e) pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 (C. ENGLER – J. MOCQUET)

MAIRIE DE PLOUGOUMELEN
56 (Morbihan)

Le Secrétaire
Mme Karine CORNICHET

La Maire
Mme Stéphanie GUILLEMOT